

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/06/2015 à 19H30

**Présents** : MM : DELION - OESTREICHER – HAGEN – MASSON - GONAND.  
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER – REYROLLE –  
DUMAS - SCHWARTZ.

**Absent avec excuse** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme DUMAS.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 08/06/2015 (**point N°2**)

### **Point N°3 - Adoption du pacte fiscal et financier 2015-2019 proposé par la CCCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **adopte** le Pacte fiscal et Financier pour la période 2015-2019 inclus, tel qu'annexé,
- **autorise** Madame le Maire à signer le Pacte Financier et Fiscal.

### **Point N°4 – Prise en charge du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales par la C.C.C.E (F.P.I.C.)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **valide** la décision de prise en charge intégrale par la CCCE du FPIC qui s'élève à 1 423 655 € pour l'année 2015.

### **Point N°5 – Devis radar pédagogique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de ne pas réserver de suite favorable au devis d'un montant de 1.867,60 € H.T. émanant de la Société ELAN CITE relatif à l'achat d'un radar pédagogique.

### **Point N°6 – Acceptation chèque**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le chèque d'un montant de 35 € relatif au remboursement du repas pris par une personne extérieure à la commune à l'occasion de la sortie organisée le 10/06/2015 pour les membres du « Kaffeklatsch ».

#### **Point N°7 – Accessibilité Salle Saint-Joseph et église.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **autorise** Madame le Maire à contacter des bureaux d'études pour la réalisation des diagnostics et agendas d'accessibilité de la Salle Saint-Joseph et de l'église.

#### **Point N°8 - Divers**

##### **Sainte-Madeleine**

Dans le cadre de l'organisation de la Sainte-Madeleine qui aura lieu le dimanche 19 juillet prochain, il a été convenu avec les organisateurs que la Commune mettrait en place les panneaux de signalisation pour une bonne circulation des véhicules.

Il est entendu que les panneaux plus spécifiques à la fête seront mis en place par l'Association organisatrice « Les Madeleines de Preisch ».

##### **Participation frais SIVU**

Monsieur HAGEN Jean-Luc, membre de la commission consultative du SIVU, fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 25/06/2015 avec les membres des communes de Hagen et Evrange concernant la participation des communes aux frais du SIVU. Tous les éléments de calculs n'étant pas réunis pour mener une discussion constructive, une nouvelle réunion a été programmée pour le 27 août prochain.

##### **Tarifs de l'accueil périscolaire**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi pour l'année scolaire 2015/2016 seront identiques à ceux appliqués les autres jours.

##### **Composition du jury pour le concours des maisons fleuries**

Le jury se composera comme suit :

Madame WINTERRATH – Madame DUMAS – Madame SCHWARTZ - Monsieur MASSON.

La date de passage du jury sera convenue entre les membres.

##### **Tarifs gîtes durant les vacances scolaires**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande formulée par Moselle Tourisme qui propose de baisser les tarifs des gîtes de 15% ou 20% pendant les vacances scolaires d'été afin de favoriser les demande de réservation pour juillet et août.

Les membres du conseil municipal estiment que cette baisse de tarifs n'est pas opportune car les gîtes sont loués régulièrement.

##### **Commission administrative de révision des listes électorales – Délégué de l'Administration**

Madame DUMAS Marie-Caroline sera proposée aux services de la Sous-Préfecture en qualité de déléguée de l'administration au sein de la commission administrative de révision des listes électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 01/07/2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 30/06/2015.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

